

# ACTION URGENTE

## MEXIQUE. DEUX HOMMES AURAIENT ÉTÉ EXÉCUTÉS PAR L'ARMÉE

**L'armée mexicaine aurait tué deux jeunes hommes dans des circonstances controversées à Nuevo Laredo. Des éléments indiquant qu'ils auraient été torturés et sommairement exécutés, leurs proches réclament qu'une enquête exhaustive soit menée. Les familles des deux jeunes hommes ainsi que les témoins risquent de subir des représailles.**

Le 18 mars, **Alfredo Ruiz Rojas**, 23 ans, et un adolescent ont été abattus par des membres de l'armée mexicaine près de Valles Elizondo, un lotissement situé à la périphérie de Nuevo Laredo, sur la frontière avec les États-Unis. Le bureau du procureur général de l'État de Tamaulipas a indiqué que les deux hommes auraient été tués par l'armée après un échange de coups de feu et que des armes auraient été découvertes dans leur véhicule. Le bureau du procureur fédéral a ouvert une enquête à partir du rapport présenté par les militaires.

Plus tard dans la journée, un témoin a informé Alfredo Ruiz Galarza (le père d'Alfredo Ruiz Rojas) que son fils et l'adolescent avaient été sommairement exécutés par les militaires après avoir été torturés. Alfredo Ruiz Galarza s'est rendu à Valles Elizondo et a parlé avec le témoin, qui a confirmé avoir vu les soldats arrêter les deux victimes. Le témoin a indiqué qu'il était tombé sur les soldats aux environs de la ville. Ils auraient roué les victimes de coups à plusieurs reprises à l'aide d'armes militaires avant de les abattre. Selon ses dires, les soldats l'auraient arrêté et frappé et ils l'auraient prévenu qu'il subirait le même sort s'il parlait de ce qu'il avait vu. Il aurait ensuite été libéré.

Après avoir identifié le corps de son fils à la morgue du bureau du procureur général de l'État, Alfredo Ruiz Galarza a fait appel au Comité des droits humains de Nuevo Laredo et à la Commission nationale des droits humains (CNDH). La famille d'Alfredo Ruiz Rojas a indiqué que le corps du jeune homme présentait des signes de torture. La CNDH s'est rendue à Nuevo Laredo afin de pratiquer une autopsie et d'interroger des témoins. Il a été demandé à la CNDH de déposer une requête auprès des autorités pour que celles-ci fournissent une protection aux familles des victimes, aux témoins et à l'organisation locale de défense des droits humains, qui risquent tous de subir des représailles.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités de garantir la sécurité de la famille d'Alfredo Ruiz Rojas, des témoins et de l'organisation locale de défense des droits humains ;
- priez-les de mener dans les meilleurs délais une enquête exhaustive et impartiale, sous la compétence exclusive des autorités judiciaires civiles, sur les actes de torture et l'exécution sommaire dont auraient été victimes Alfredo Ruiz Rojas et l'adolescent ;
- insistez pour que les résultats des enquêtes menées par le parquet et par la CNDH soient rendus publics le plus rapidement possible et pour que, si des éléments probants indiquent que des violations des droits humains ont été commises, tous les responsables présumés soient traduits en justice.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 MAI 2013 À :**

#### Procureur général de la République

Jesús Murillo Karam  
Paseo de la Reforma 211-213  
Col. Cuauhtémoc, Distrito Federal.  
C.P. 06500, Mexique  
Fax : +52 55 5346 0908 (merci de vous montrer persévérant ; dites « fax »)  
Courriel : [ofproc@pgr.gob.mx](mailto:ofproc@pgr.gob.mx)

**Formule d'appel : Estimado Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,**

#### Ministre de l'Intérieur

Miguel Ángel Osorio Chong  
Secretario de Gobernación  
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtémoc,  
Distrito Federal, C.P. 660, Mexique  
Fax : +52 55 5093 3414  
Courriel : [secretario@segob.gob.mx](mailto:secretario@segob.gob.mx)

**Formule d'appel : Estimado Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

#### Ministre de la Défense

Gral. Salvador Cienfuegos Zepeda  
Miguel de Cervantes Saavedra 596, Col.  
Irrigación, Miguel Hidalgo,  
Distrito Federal, C.P. 11500, Mexique  
Courriel : [scienfuegosz@sedena.gob.mx](mailto:scienfuegosz@sedena.gob.mx)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse(s) à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

# ACTION URGENTE

## MEXIQUE. DEUX HOMMES AURAIENT ÉTÉ EXÉCUTÉS PAR L'ARMÉE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Plusieurs régions du Mexique, y compris l'État de Tamaulipas, connaissent des niveaux de violence extrêmement élevés depuis que le gouvernement a déployé l'armée pour combattre les groupes de criminels et les cartels de drogues qui luttent pour le contrôle des différentes régions. Les violences qui en résultent ont fait plus de 60 000 morts, et plus de 25 000 personnes sont portées disparues ou ont été enlevées. La majorité des crimes les plus graves sont commis par des bandes de criminelles, mais des membres des forces de sécurité ont été à plusieurs reprises l'objet d'accusations selon lesquelles ils auraient agi de connivence avec ces groupes. Les allégations faisant état de graves violations des droits fondamentaux commises par l'armée ou la police, telles que les exécutions extrajudiciaires, les disparitions forcées, les actes de torture ou les détentions arbitraires, ont augmenté de façon brutale mais pratiquement personne n'a eu à rendre des comptes pour ces agissements. Les enlèvements et les meurtres sont généralement attribués à des groupes de criminels et ne font pas l'objet d'enquêtes exhaustives visant à établir dans quelles circonstances le crime a eu lieu ou si des membres de la police ou des forces de sécurité sont impliqués dans des atteintes telles que des cas de recours excessif à la force ou d'exécutions sommaires. La CNDH mène des enquêtes indépendantes lorsque des victimes ou leurs proches déposent une plainte ou présentent des éléments indiquant que la police fédérale ou les forces de sécurité sont impliquées. Toutefois, les proches de victimes sont souvent trop effrayés pour porter plainte et les auteurs présumés de ces actes sont rarement traduits en justice à l'issue des enquêtes de la commission. Le nouveau gouvernement d'Enrique Peña Nieto s'est engagé à mettre un terme aux violations des droits humains, y compris à l'usage de la torture, mais il lui reste à démontrer que de tels agissements ne seront pas tolérés.

Nom : Alfredo Ruiz Rojas et un adolescent  
Genre : hommes

AU 78/13, AMR 41/015/2013, 28 mars 2013